

Conseil scientifique de l'Institut national de Santé et de Biologie
(INSB)

Recommandation sur la création d'une nouvelle CID en
remplacement de l'actuelle CID54

Conseil scientifique de l'Institut CNRS Biologie

Demande des CSIs Biologie, Ingénierie, et Chimie pour relancer la réflexion sur la création d'une nouvelle CID en remplacement de l'actuelle CID54

Le nouveau découpage des sections du CoNRS, avec notamment **la création d'une nouvelle section 8 « Physique de la matière molle et du vivant », modifie les interfaces interdisciplinaires entre les sciences biologiques et les autres disciplines du CNRS.** Cette création stabilise la biophysique et la physique du vivant, deux domaines ayant bénéficié de la CID54 pour gagner en visibilité et recruter de jeunes scientifiques. **Dans sa motion du 16 avril 2024** (<https://www.cnrs.fr/comitenational/csi/reco/Recommandations/INSB/Recommandation-COI-CNRS-Biologie-Contour-Sections-Biophysique.pdf>), **le CSI de CNRS-Biologie attire l'attention de la Direction du CNRS sur le devenir des autres enjeux à l'interface entre la Biologie et les Sciences de l'ingénieur, la Chimie ou encore les Sciences de l'Information.** Le CSI-Biologie, comme les autres CSI concernés, a donc amorcé une réflexion sur la redéfinition de la CID54, en phase avec le calendrier du CNRS avec comme horizon le printemps 2025.

Les CSI de CNRS-Biologie, CNRS-Chimie et CNRS-Ingénierie s'étonnent de l'abandon par la direction de différents Instituts du CNRS du projet d'une future CID56 qui aurait été centrée sur « Méthodes expérimentales, concepts et instruments pour étudier et mimer le vivant ».

Les CID permettent le recrutement de jeunes chercheuses et chercheurs avec un parcours doctoral et postdoctoral différent de ceux classiquement retenus par les sections disciplinaires. Ces recrutements, s'ils doivent prendre en compte la contribution des différents Instituts, sont faits indépendamment des sections de rattachement des laboratoires d'accueil, **permettant ainsi l'émergence de nouvelles équipes d'interface importantes pour une expérimentation innovante chère au CNRS.** Enfin, de par leur composition interdisciplinaire, elles permettent d'avoir une expertise d'évaluation plus large que celui de la seule future section 8. **La CID54 a permis de donner une forte visibilité et positionnement du CNRS au-delà de la biophysique et notamment autour d'enjeux majeurs au niveau international pour la biologie comme les neuro-technologies, les nouvelles technologies (micro-fluidique, électronique/photonique)**

pour les organes sur puces ; le développement de nouveaux capteurs pour l'étude de la biodiversité ou encore la conception et la validation de nouvelles molécules et vecteurs pour explorer, tracer ou manipuler les tissus biologiques. **Une nouvelle CID, aux contours différents de l'actuelle CID54, se concentrerait sur les « Technologies Interdisciplinaires Pour les Avancées en Biologie »** et devrait être complémentaire des futures sections 8 (CNRS-Physique), 13 (CNRS-Chimie) ou 30 (CNRS-Biologie). Elle permettrait de **renforcer la visibilité du CNRS sur les enjeux technologiques autour de la biologie fondamentale, avec un positionnement différent mais aussi complémentaire de l'Inserm qui se concentre sur les « Technologies pour la Santé » (CSS 7)**. Cette visibilité, stable sur au moins la durée d'un mandat, est indispensable pour construire une véritable attractivité du CNRS en affichant une stratégie interdisciplinaire pluriannuelle autour d'enjeux majeurs, permettant aux laboratoires de construire une politique stable de création et renforcement d'équipes interdisciplinaires. **Un tel renforcement aura des retombées rapides sur le succès de nos équipes pour les ERC Synergie qui reposent souvent sur des technologies de rupture en biologie comme pour le potentiel d'innovation et création de start-up autour de ces nouveaux enjeux.**

Nos 3 CSI souhaitent donc la réflexion autour d'une telle CID, et de ses aspects complémentaires de la reconduction de la CID51, soit ré-ouverte rapidement en y associant les conseils scientifiques des différents Instituts concernés. Cette réflexion commune devrait être construite bien en amont des prises de décision du CNRS, conformément à nos missions statutaires. De façon plus générale, **nous attirons l'attention du Conseil Scientifique et de la Direction du CNRS sur l'urgence de travailler à une meilleure concertation entre les Conseils scientifiques et les Directions d'Institut** sur les évolutions du CoNRS comme sur les nouveaux outils de la politique scientifique du CNRS que sont les Agences de programmes, le programme RI2, les PEPRs et les programmes interdisciplinaires.

Pascal Théron
Président du CSI-Biologie

Recommandation adoptée le 10 janvier 2025
24 votants : 24 oui, 0 non, 0 abstention

Destinataires :

- M. Antoine PETIT, président-directeur général du CNRS.
- M. Alain SCHUHL, directeur général délégué à la science du CNRS.
- M. André Le BIVIC, directeur de l'Institut CNRS Biologie.
- M. Olivier COUTARD, président du Conseil scientifique du CNRS.
- M. Fabien JOBARD, président de la Conférence des présidents du Comité national.
- Mme Christine ASSAIANTE, porte-parole de la Coordination des responsables des instances du Comité national.
- Mesdames les présidentes et messieurs les présidents des Sections et Commissions interdisciplinaires du Comité national.
- Mesdames les présidentes et messieurs les présidents des Conseils scientifiques d'instituts.